

**Centre Oise**

Adresse postale : VEOLIA Eau d'Ile-de-France – C Oise - 94417 Saint-Maurice Cedex  
Téléphone : **09 69 369 900** - Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 9h00 à 12h00  
Urgence Fuite : **09 69 369 918** - 7j/7 - 24h/24  
Prix d'un appel local depuis un poste fixe, un téléphone mobile ou une box en France métropolitaine.

**Numéro de dossier : PC 092 024 24 D 0010**  
**Déposé le : 16/05/2024**  
**Nom du demandeur : SCI NEW CAP WEST**  
**Adresse des travaux : 3/17 allées de l'Europe à CLICHY LA GARENNE**  
**Descriptif des travaux : Ensemble immobilier**

Monsieur le Maire  
En son hôtel de ville  
80, boulevard Jean Jaurès  
92110 CLICHY LA GARENNE

Clichy-la-Garenne (92024)  
Service instructeur CT

Epinay-Sur-Seine, le 25/06/2024

N/Réf : SEC/24/06/756/LR  
Dossier suivi par : N. THARMALINGAM  
Tél : 01 49 40 22 42

P.J : 1 dossier en retour

Monsieur le Maire,

Vous nous avez consultés sur la demande de permis de construire citée en objet.

Les besoins liés à cette opération peuvent, selon les renseignements communiqués, être évalués à 15910 litres/heure pour les besoins domestiques et à 180 m<sup>3</sup>/heure pour les besoins contre l'incendie. Ces besoins ne sont pas cumulables.

Sur la base de ces informations, le réseau de distribution public existant est en mesure de subvenir à ces besoins nouveaux. Dans ces conditions, **nous émettons un avis favorable à cette demande.**

Nous attirons également votre attention sur le fait que les équipements propres qui resteront à réaliser pour l'intérêt exclusif de la construction considérée (branchement domestique ou incendie, réseau de desserte en bordure ou à l'intérieur du périmètre de réalisation et pour lesquels aucun renseignement n'est disponible dans le cadre de la demande de permis de construire), seront à la charge intégrale du demandeur (article L 332-15 du Code de l'Urbanisme). Par ailleurs, ces équipements devront être conformes aux Prescriptions Techniques et Règlement du service public de l'eau en vigueur.

Conformément aux préconisations du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et aux dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, nous vous demandons de bien vouloir mentionner ces précisions en annexe du permis de construire pour la bonne information du pétitionnaire.

Pour toute demande de nouveau branchement, nous vous demandons de bien vouloir contacter notre **Centre Relation Client au 09 69 369 900.**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Philippe HEUVENEERS

  
Responsable Etudes